

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 2 février 2026 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Elias Massey-Neves
Terry Batos
Jean-Daniel Scheurer
Pierre Grandmont
François Tessier
Catherine Milette

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

26-02-23 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

26-02-24 **Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 12 janvier 2026**

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

MOTION **Avis de motion, présentation et dépôt du règlement no. 26-740 fixant les heures d'ouverture du bureau municipal**

Le conseiller François Tessier, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-740 fixant les heures d'ouverture du bureau municipal;

Dépose le projet du règlement numéro 26-740 fixant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Dépôt – Listes des personnes endettées envers la Municipalité

La greffière-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 27 janvier 2025.

Dépôt – Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2025

La greffière-trésorière dépose le rapport relatif à l'application du règlement de gestion contractuelle en date du 2 février 2026, stipulant qu'aucune plainte ni sanction n'ont été reçues relativement à l'application dudit règlement.

Compte rendu divers dossier et/ou comité

Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

26-02-25 **Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Elias Massey-Neves

Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE JANVIER 2026

Desjardins Assurances	Assurance collective	632,31 \$
Desjardins Assurance	RREMQ	1 569,48 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	1 357,68 \$
Revenu Canada	Remise gouv. Fédérale	2 241,26 \$
Revenu Québec	Remise gouv. Provinciale	5 897,48 \$
Visa	Frais de poste et ITCloud	221,51 \$
	Total	11 919,72 \$

TRANSFERTS

Transfert cpt avantage entreprise vers le compte général	100 000,00 \$
Transfert cpt avantage entreprise vers le compte général	4 000,00 \$

SALAIRE JANVIER 2026

Employés	13 250,36 \$
Élus	2 918,79 \$
Total	16 169,15 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE DE FÉVRIER 2026

Buropro Citation	Fournitures de bureau, Contrat mensuel impressions	287,19 \$
Entreprises F. Parent Inc.	Contrat de déneigement 2026 (2/5)	24 926,58 \$
Ethier avocats Inc.	Services professionnels	523,26 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau potable réseau 6e rang	40,06 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau potable réseau St-Pie	21,20 \$
Fédération québécoise des municipalités	Formation comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l' élu pour François Tessier et Benoît Yergeau	457,58 \$
Gestim Inc.	Inspection permis et certificats janvier	1 379,70 \$
Infotech	Frais d'expédition de la papeterie 2025	44,21 \$
MRC Drummond	Quote-part février, facturation cours d'eau	13 477,66 \$
Municipalité St-Gérard	Consommation d'eau 2025	7 186,07 \$

Patrick Morin	Boulons, écrous et goupilles pour tracteur, quincaillerie divers	207,57 \$
Patrick Morin	Retour goupilles pour tracteur	-11,49 \$
R.G.M.R	Collecte matières résiduelles janvier 2026	2 622,35 \$
R.I.P.S.	Quote-part février 2026	11 513,00 \$
Tétra Tech Inc.	Assistance technique	1 369,93 \$
Signal Services Inc.	Plaquettes d'adresses aluminium et poteau signalisation	283,80 \$
	Total	64 328,67 \$
	Grand Total	92 417,54 \$

ADOPTÉE

26-02-26 Fondation Cégep de Drummond – Bourses étudiantes 2026

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE CONTRIBUER à la fondation du Cégep de Drummond dans
le cadre des bourses des municipalités en offrant 3 bourses de
100\$.

ADOPTÉE

MOTION Avis de motion, présentation et dépôt du règlement no. 26-742 amendant le règlement 25-739 fixant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026

Le conseiller Elias Massey-Neves, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-742 amendant le règlement 25-739 fixant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026;

Dépose le projet du règlement numéro 26-742 amendant le règlement 25-739 fixant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE

26-02-27 Non-renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE NE PAS RENOUVELLER le contrat d'entretien du
photocopieur.

ADOPTÉE

26-02-28 Rapport annuel d'activités incendie – Année 1 (2026) / Approbation

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie,
« toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale
chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de
couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au
ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31

mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU que le rapport annuel d'activités incendie de l'an 1 a été complété par le Directeur incendie de la Régie incendie de Pierreville-Saint-François-du-Lac (RIPS) ainsi que par le préventionniste responsable des visites d'inspection en incendie de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire

ATTENDU que la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2025;

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu et pris connaissance du rapport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE PROCÉDER à l'adoption du rapport annuel an 1 des activités en matière de sécurité incendie 2025.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel an 1 des activités en matière de sécurité incendie 2025 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

26-02-29

Adoption du projet de règlement 25-737 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU 145.41) d'adopter sur son territoire, un règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment;

ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (Loi 69) est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU que selon l'article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (Loi 69), la municipalité doit adopter avant le 1er avril 2026, un règlement conforme aux dispositions de la section XII du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 145.41 à 145.41.7);

ATTENDU que ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries, à préserver l'intégrité de leur structure et à forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assujettir minimalement et obligatoirement les immeubles qui présentent un intérêt patrimonial identifié par la MRC dans un inventaire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 12 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 25-737 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment ;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 2 mars 2026 à 19h00 à la salle du conseil de Saint-Pie-de-Guire située au 445, rue Principale (sous-sol de l'église). Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

26-02-30

FRR Volet 4 / Appel de projets du sous-volet coopération intermunicipale - Autorisation

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU que les organismes municipaux de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-Edmond-de-Grantham désirent présenter un projet partage d'une ressource en loisirs dans le cadre du volet 4- Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU qu'il est possible de soumettre les projets de coopération intermunicipale d'ici pour le prochain appel de projet prévu dès le 5 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en loisirs ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le maire Benoît Yergeau et la directrice générale et greffière-trésorière Annick Vincent sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

26-02-31

Autorisation de signature – Protocole d'entente de coopération intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le maire Benoît Yergeau et la directrice générale
à signer le protocole d'entente de coopération intermunicipale
relative aux loisirs et à la culture.

ADOPTÉE

26-02-32 **Autoriser la DG à faire un appel de candidatures pour une ressource en loisirs et culture en collaboration avec Saint-Edmond**

ATTENDU le dépôt du projet de partage d'une ressource en loisirs dans le cadre du volet 4- Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU le protocole d'entente établi entre les municipalités de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-Edmond-de-Grantham ;

ATTENDU que le dépôt de la demande d'aide financière sera déposé dans le présent appel de projet dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la directrice générale à effectuer un appel de candidatures pour une ressource en loisirs et culture, en collaboration avec la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, et ce, dès la réception de l'acceptation ou non de la demande par le MAMH, relativement à la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme FRR Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

ADOPTÉE

26-02-33 **Signature de l'entente camp de jour avec la Ville de Drummondville - 2026**

ATTENDU QUE les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE l'inscription d'un enfant ayant des besoins particuliers ne peut être refusée sur la base de son handicap;

ATTENDU QUE les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins de l'enfant et qu'ils sont établis par le comité d'analyse formé des partenaires de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE les parents des enfants avec accompagnement déboursent les mêmes frais pour le camp et les activités que ceux prévus pour un enfant n'ayant pas de besoins particuliers;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville débourse des frais supplémentaires aux centres communautaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnement pour les jeunes drummondvillois avec des besoins particuliers.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Elias Massey Neves
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE la Municipalité s'engage à payer au centre communautaire
les frais d'accompagnement en camp de jour pour l'été 2026
pour tous les jeunes de sa municipalité ayant des besoins
particuliers;

Et

QUE monsieur le maire Benoît Yergeau ainsi que madame
Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, soient
autorisés à signer l'entente de camp de jour avec les centres
communautaires et la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

26-02-34 Remboursement activités sportives – Chloé Lizotte

ATTENDU le règlement N° 24-733 Programme d'aide financière aux
activités sportives pour les jeunes de la municipalité de Saint-Pie-de-
Guire ayant moins de 18 ans ;

ATTENDU la conformité des formulaires de demande de
remboursement, reçus en date du 13 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Terry Batos
Et résolu par les conseillers présents
D'AUTORISER le remboursement de l'aide financière pour un
montant total de 200 \$ à Chloé Lizotte pour Victoria et Émy-Jade
Martin.

ADOPTÉE

**26-02-35 Renouvellement des électrodes pour le défibrillateur du chalet des
loisirs**

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER l'achat des électrodes pour le défibrillateur du
chalet des loisirs pour un montant de ± 465 \$ taxes et
transport inclus.

ADOPTÉE

26-02-36 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 19h58.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 26-02-25, 26-02-26, 26-02-30, 26-02-33, 26-02-34, 26-02-35.

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 5 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 5 février 2026 à 12h sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Elias Massey-Neves
Pierre Grandmont
François Tessier

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents les conseillers Terry Batos et Jean-Daniel Scheurer ainsi que la conseillère Catherine Milette.

Est également présente, madame la directrice générale et greffière-trésorière Annick Vincent.

26-02-37 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

26-02-38 **Adoption du règlement N° 26-742 amendant le règlement N°25-739 déterminant le taux de taxation de l'exercice financier 2026**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE**

**RÈGLEMENT N° 26-742 AMENDANT LE RÈGLEMENT 25-739
DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2026**

ATTENDU que le rôle de perception 2026 n'est pas déposé ;

ATTENDU l'erreur de transcription du budget 2026 dans le règlement 25-739 ;

ATTENDU que le règlement 25-739 est actuellement en vigueur, mais qu'il y a lieu de modifier l'article 1;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la session ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 ;

ATTENDU que le projet de règlement N° 26-742 amendant le règlement 25-739 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 a été présenté aux membres du conseil lors de cette même séance mentionnant l'objet de celui-ci ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par ce Conseil

